



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le six septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
01/09/2023	01/09/2023	19	10	14	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mr GLADE Alain
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Francine
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mme MONMAYRAN Michèle
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mr PELLIZZARI Gérard
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr SIRET Gérard	X		
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance			Mr FARGES Cédric

I/ Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire Mr Cédric FARGES.

II/ Adoption du procès verbal de la séance du 20/06/2023.

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20/06/2023 qui est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

III/ Décisions du Maire

Décision n° 2023-06-30-01 : Attribution du marché public « Création d'un terrain de foot 5 d'un montant de 80897.00 € HT

IV/ Ordre du jour :

- ✓ Attribution du marché public à procédure adaptée de travaux : Création d'un terrain multisports.
- ✓ Questions diverses.

V/ Délibérations :

D2023_09_06_01

Objet : Attribution du marché public à procédure adaptée de travaux : Création d'un terrain multisports.

Par délibération n° D2023-01-27-07 du 27/01/2023, le conseil municipal avait approuvé la création d'un terrain multisports et son plan de financement.

Mr le Maire n'ayant la délégation de prendre toute décision que pour l'exécution des marchés de travaux, passés selon la procédure simplifiée jusqu'au seuil 25 000 € HT, il est nécessaire de l'autoriser à signer le devis correspondant aux travaux de création d'un terrain multisports et d'une plateforme avec but de basket pour un montant total de 49 672.00 € HT.

Vu les articles L2320-1 à L2325-1 du code de la commande publique.

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (CCP) qui permet de déroger, jusqu'au 31 décembre 2024, à la publicité et la mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € HT.

Vu le devis n° 23576-001/SR de l'entreprise Camma Sports et jeux et le plan d'implantation du terrain multisports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **D'AUTORISER** M. le maire à signer le marché public à procédure adaptée suivant :
 - **Programme : Création d'un terrain multisports avec plateforme de but de basket.**
 - Prestataire : Camma Sport et jeux
 - Montant du marché : 49 672.00 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

Mr Farges : Comment cela va se passer avec la pétanque étant donné qu'ils ne pourront plus jouer sur l'ancien terrain de tennis.

Mr Pontier : Devant la salle des sports, à côté des terrains de pétanque qui ont été rénovés, de la castine va être rajoutée pour créer des terrains supplémentaires. Etant donné que pour les championnats il est nécessaire d'avoir 24 terrains. Il faudra donc installer 6 terrains supplémentaires entre la salle de sports et le terrain de foot.

Mme Grosjean : J'ai été interpellée par les administrés pour l'arrosage des terrains lors de la période de la canicule. Peut on réfléchir pour mettre en place un arrosage nocturne ?

Mr Pontier : Yvan effectuait l'arrosage nocturne lorsqu'il était en poste.

Les membres du conseil : Pour l'été prochain, nous allons réfléchir aux différentes solutions qui existent.

Séance levée à 19h25.

Le Maire,

Alain GLADE

La Secrétaire de séance,

Mr Cédric FARGES

